

AVIS DU CSRPN de Bretagne

N°02.-Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Tourbières du Centre-Bretagne

Présentation générale

La proposition de RNR Tourbières du Centre Bretagne est un projet multi-sites. Elle concerne 4 sites situés à proximité de la commune de Rostrenen, et d'une surface cumulée de 73 ha :

- Au nord, sur le massif granitique de Quintin, les sites de Keroncel (3 ha) et de Pont-Mine (20 ha), au niveau de la zone naturelle des Landes de Locarn. Il s'agit de propriétés privées bénéficiant d'une convention de gestion avec l'association Cicindèle, structure co-porteuses du projet
- Au sud, sur le massif granitique de Rostrenen, les sites de Kermadou (24 ha) et de Stang Prat-ar-Mel (25 ha), qui sont en propriété du FCBE (Forum Centre Bretagne Environnement), structure co-porteuse du projet.

Les sites sont séparés d'une distance de 16 à 22 km, sauf pour les 2 sites des Landes de Locarn, qui sont très proches l'un de l'autre (< 1 km).

Le contexte paysager autour des sites proposés est marqué par l'abondance de zones humides (en particulier autour des 2 sites au sud) et par une déprise agricole prononcée et de nombreux boisements spontanés. Les sites proposés, actuellement maintenus ouverts du fait d'opérations de gestion volontaires), sont entourés de zones laissées en libre-évolution, ce qui crée un ensemble contigu de milieux à fort degré de naturalité remarquable pour la région et un enjeu important pour la Bretagne

Mesures de protection existantes

Les 2 sites au sud sont protégés du point de vue foncier (propriété du FCBE), mais non inclus dans l'ENS des landes de Locarn. Par ailleurs, les 4 sites proposés sont inclus dans 3 sites Natura 2000 ('Complexe de l'est des Montagnes noires', 'Rivière Ellé' et 'Têtes du bassin du Blavet et de l'Hyères'). Ils sont également proches (<15km) de la RNR des landes et marais de Glomel mais qui a des objectifs de gestion et un gestionnaire différents. Le site de Keroncel est adjacent à un APB dédié à la préservation des 'busards gris'.

Patrimoine naturel et biodiversité

Habitats et gestion

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur l'ensemble des 4 sites, et la proportion de surface occupée par ces HIC varie de 20% à 65.5% selon le site. Onze HIC différents ont été recensés, mais 2 sont largement majoritaires et représentent près de 85% de la surface d'HIC :

- les landes humides (habitat prioritaire 4020* 'landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *E. tetralix*'), dont la responsabilité régionale est 'très élevée' (Colasse 2020).
- les tourbières *sensu stricto* (habitat prioritaire 7110* 'Tourbière haute active' et habitat 7150 'Dépression sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*'; ces 2 habitats n'ayant pas été différenciés), dont la responsabilité régionale est 'élevée' (Colasse 2020).

Le dossier déposé indique que seul le site de Pont-Mine présente un recouvrement significatif de tourbières *sensu stricto* (21.5% de la surface du site). Ce sont surtout des habitats de landes humides ou de landes tourbeuses et non des tourbières, ce qui amènerait à changer l'appellation 'Tourbière du Centre-Bretagne' en landes humides du Centre-Bretagne, sans remettre en cause la valeur patrimoniale des 4 sites proposés.

Une proportion importante (environ 40%) de la surface des sites est occupée par des habitats forestiers, notamment des forêts humides. Ces habitats ne sont pas mentionnés dans le dossier de

candidature (qui ne mentionne que les HIC) mais sont répertoriés sur la carte des grands types de végétation du CBNB (cf. complément 'flore-habitats' du CBNB). Sur le terrain, les porteurs/euses du projet ont indiqué que ces boisements seront intégrés dans la gestion des sites : libre-évolution dans certains cas et gestion conservatoire dans d'autres, notamment pour limiter les résineux considérés comme une menace importante à la pérennité des habitats adjacents visés par la conservation

Faune-Flore

L'ensemble des 4 sites accueille 21 espèces végétales à enjeu, dont 3 à enjeu 'très fort' (*Utricularia minor*, *Sphagnum pylaesii* et *Aristavena setacea* - présence à confirmer). Le CBNB souligne également le potentiel de développement d'espèces pionnières à forte valeur patrimoniale au sein des dépressions tourbeuses (UE 7150), telles que *Lycopodiella inundata* ou *Drosera intermedia*. Certaines de ces espèces sont apparues dans des ornières laissées par les engins suite aux travaux de gestion/restauration, ce qui est perçu très positivement par les gestionnaires.

Les populations de certaines espèces sont suivies régulièrement : *Utricularia minor*, *Sphagnum pylaesii*, *Gentiana pneumonanthe* et *Lycopodiella inundata*. Cependant, aucun élément n'est donné concernant l'évolution de ces populations au sein des sites proposés.

Concernant la faune, 35 espèces à enjeu ont été répertoriées représentées dans le tableau ci-après.

	Majeur	Très fort	Fort	Règlementaire	Autres taxons intéressants	
Mammifères	0	2	0	2	1	Campagnol amphibie (TF), Loutre d'Europe (F)
Oiseaux	1	5	3	4	0	Fauvette pitchou (M), Bruant proyer (TF), Busard St-Martin (TF), Pouillot fitis (TF), Epervier d'Europe (TF), Vanneau huppé (TF)
Reptiles	0	1	1	1	0	Vipère péliade (TF)
Amphibiens	0	1	1	5	0	Crapaud commun (TF), Triton marbré (F)
Poissons	1	0	2	0	0	Anguille (M)
Lépidoptères	0	2	1	1	0	Petit collier argenté (TF), Damier de la succise (TF)

Certaines espèces font (ou ont fait) l'objet d'un suivi de population : l'Azuré des mouillères (préssumé disparu) parallèlement au suivi de la Gentiane pneumonanthe, le Campagnol amphibie, l'Engoulevent d'Europe et la Bécasse des bois. De même que pour la flore, aucune information n'est donnée dans le rapport quant à l'état de conservation de ces populations, mis à part pour l'Azuré des mouillères.

Justification de la demande de RNR

Les 4 sites font (ou ont fait) l'objet de mesures de gestion (ou de restauration) visant à maintenir (ou à rétablir) l'ouverture du milieu : coupe d'arbres, fauche-exportation, étrépage, pâturage extensif. Ces actions sont actuellement menées sur fonds propres, par le biais de chantiers bénévoles ou de partenariats avec des agriculteurs/éleveurs. Grâce à ces opérations de gestion, les habitats de landes humides et de tourbières sont évalués comme étant en bon état de conservation par les porteurs du projet. Cependant, il est pressenti qu'un maintien en bon état de ces habitats nécessiterait une gestion pérenne plus forte, et donc des moyens financiers et techniques plus importants. Il s'agirait là de la principale plus-value d'un classement en RNR. De plus, les porteurs soulignent qu'un tel classement permettrait aussi d'envisager des mesures de restauration plus ambitieuses, telle que la manipulation des niveaux d'eau dans un but de relancer une activité turfigène.

Intégration de la séance de présentation orale et des discussions au sein du CSRPN

Taille du site et révision du périmètre

La taille de l'ensemble des sites est très restreinte et ne prend pas en compte les espaces de prairies tourbeuses, de landes et de forêts périphériques qui sont en libre évolution. Il est à noter que la taille de la RNR a vocation à être augmentée une fois le projet retenu. En effet, les porteurs du projet espèrent que le nombre de sites inclus dans la RNR pourra passer de 4 sites à une dizaine de sites, selon « les opportunités foncières ». Ces nouveaux sites concernent notamment des parcelles en propriété publique, en zone de préemption du dpt. 56 ou sur des secteurs dans lesquels le FCBE est déjà intervenue. En plus de l'inclusion de nouveaux sites à la RNR, il est également question d'agrandir 2 des 4 sites proposés ; mais pour l'instant les porteurs (notamment le FCBE) ne se prononcent pas quant aux possibilités d'accords avec les propriétaires privés.

L'adéquation de l'outil RNR pour ce projet

La création d'une aire protégée d'envergure semble justifiée du fait de la singularité et de la qualité écologique globale du secteur dans lequel sont situés les sites proposés. C'est donc bien cet ensemble élargi qui pourrait justifier une mise en réserve.

Éléments d'appréciation et de perspectives

Outre l'élargissement du périmètre en prenant en considération les espaces périphériques, une question persiste sur une gestion très interventionniste, qui serait travailler dans le plan de gestion en cas de poursuite du projet. Il faudra aussi travailler sur la gestion de l'eau, comme envisagé dans le dossier

Avis final du CSRPN :

Le classement en RNR n'est pour l'instant pas proposé, mais serait envisageable, en retravaillant sur le périmètre, en précisant les objectifs et enjeux de la gestion et en intégrant les espaces périphériques.

La demande a fait l'objet d'un vote très majoritaire avec la mention « non favorable en l'état ».